



Juillet 2018
Numéro 10

Dans ce numéro

Assemblée générale	1
L'APAJH	2
Le conseil d'administration	3
Mme Limon, députée	4
Famille Gonin—Marceau	5
Lettres de soutien	5
Sur la ferme du Bercaill.....	6
Suite conversion bio	6
Bulletin d'adhésion	7

Des nouvelles du bercaill paysan

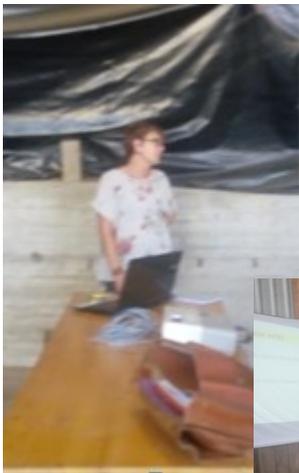
C'était notre **assemblée générale**

Samedi 30 juin 2018, s'est déroulée notre assemblée générale ordinaire, à la bergerie, à Gillonnay. Environ 35 personnes étaient présentes. : des adhérents de la première heure, des nouveaux qui nous ont rejoints, des personnes qui sont venues découvrir notre association. Notons tout particulièrement la présence de Guy GERIN, conseiller délégué en charge de l'Agriculture et de la ruralité de Bièvre Isère communauté, représentant Yannick NEUDER. Classiquement, les membres du bureau se sont succédés pour présenter le rapport d'activités de l'année



écoulée et le rapport financier, avant de développer les perspectives envisagées pour 2018-2019. Le président, Raymond RIBAN a dit quelques mots avant que nous procédions aux votes et à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration. Le nouveau conseil d'administration est désormais composé de 12 membres qui sont : Le futur Agriculteur du Bercaill, Anne-Françoise BERGER, Christophe CHAPELIN, Martine CROISIER, Yannick CROISIER, Christine DU-MOULIN, Denis FELIX, Jeanne GUILLON, Jean-Yves MORGANITINI, Céline RIBAN, Raymond RIBAN et Jean-Pierre SPAY.

Pour tous ceux qui n'ont pu être présents, merci de penser à renouveler votre adhésion (voir bulletin en dernière page).



Rencontre avec Elisabeth Nicoud et Joël Galli de l'APAJH—Vendredi 25 mai 2018 à Gillonnay

Le CPOM

Le **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)** est, en **droit français**, le **contrat** par lequel un organisme gestionnaire d'établissements ou services sociaux ou médico-sociaux s'engage auprès d'une autorité de tarification sur une période pluriannuelle pour, en fonction des objectifs d'activité poursuivis par ses établissements, bénéficier d'allocations budgétaires correspondantes.

Le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) ainsi que les présidents des conseils départementaux sont chargés de valider les activités prévues au contrat. Ces activités doivent à minima aborder les thématiques suivantes :

- Prise en considération des besoins et attentes des résidents ainsi que leur environnement social et familial.
- Favoriser l'accès au droit et à la santé et éviter les ruptures de prises en charge.
- Développement de la qualité de la prise en charge des résidents.

Présents : Joël Galli - Elisabeth Nicoud - Raymond Riban - Anne-Françoise Berger



Lors de notre échange avec M. Jallaguiet de l'URIOPSS, en avril dernier, nous avons évoqué la piste du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), comme étant une possibilité de s'adosser à une association médico-sociale, signataire de ce type de convention. La liste des structures iséroises, susceptibles de prévoir une signature de CPOM dans un avenir à court ou moyen terme, présentait l'APAJH. Comme nous avons, en octobre et en novembre 2017, rencontré cette association à plusieurs reprises (une réunion avec des directeurs de pôle / une rencontre avec le président, Joël Galli et Elisabeth Nicoud), nous nous sommes permis de nous rapprocher à nouveau de l'APAJH pour savoir si le projet du Bercail pouvait rentrer dans ce cadre.

Cela semble pour l'instant impossible car les structures signent ce contrat avec leur financeur principal, et concernant l'APAJH il s'agit de l'ARS, alors que les personnes accueillies au Bercail dépendront des financements du Conseil Départemental. Nous ne pouvons donc pas suivre cette voie pour l'instant. A l'avenir, le Conseil Départemental pourrait être amené à être un signataire potentiel, mais cela ne semble pas le cas actuellement.

Cependant, E. Nicoud et J. Galli nous redisent qu'ils souhaitent, comme nous, trouver un moyen pour que notre structure puisse s'adosser à l'APAJH, par exemple par un accompagnement à la gestion de notre association. L'accueil en journée du Bercail pourrait également proposer des créneaux pour les personnes accompagnées par l'APAJH (à confirmer avec les directeurs(trices) de pôles.

Lorsque nous serons plus à même de savoir ce que nous envisageons comme demande de partenariat/soutien, nous pourrons aussi demander à rencontrer le directeur général.



Réunion du conseil d'administration du Bercail Paysan, le mercredi 6 juin 2018, à Roybon

Etaient présents : Loïc Sueur – Christine Dumoulin - Raymond Riban - Anne-Françoise Berger – Jean-Yves Morgantini – Yannick Croisier – Martine Croisier

Excusés : Jeanne Guillon – Christophe Chapelin

Le point sur la ferme :

Nous faisons le point sur nos recherches d'un agriculteur remplaçant Loïc sur le volet agricole de notre projet. Nous avons passé différentes annonces, nous avons contacté des anciens élèves. Quelques personnes se sont présentées. Deux personnes ont retenu notre attention . Nous sommes en cours de discussion avec ces personnes.

Raymond a rencontré à nouveau la SAFER avec Daniel Rodinson de Terre de Liens. Le devenir de l'exploitation est conditionné par le fait de trouver un nouveau porteur du projet agricole. A terme, dans le pire des cas, la SAFER cherchera un repreneur et nous n'aurons alors plus tellement la main sur le choix de la personne.

Notons par ailleurs que le choix a été fait de commencer la conversion en agriculture biologique des terres de la ferme de Raymond. Yannick et Raymond ont commencé les démarches avec, comme certificateur, Alpes Contrôle.

L'accueil en journée :

Suivant les conseils des administratifs du Conseil départemental et de Nelly Maroni, nous souhaitons nous organiser pour commencer l'activité d'accueil en journée.

Nous étudions tout d'abord le budget investissement. Suite à notre rencontre avec Didier Maurin, administrateur de la caisse d'épargne, nous envisageons de faire un dossier de demande auprès de la fondation caisse d'épargne à l'automne. La prochaine commission est en octobre. Pour cela, nous commençons à collecter des devis, aussi bien pour la construction du poulailler, son aménagement intérieur, l'achat des poules et de l'aliment, que de la rénovation sommaire du rez-de-chaussée de la maison. A cela s'ajoute un peu d'investissement dans du matériel informatique.

Pour espérer du mécénat de la fondation caisse d'épargne, M. Maurin nous a indiqué qu'il est nécessaire que nous remplissions deux conditions : la première est que nous soyons reconnus d'intérêt général pour que la caisse d'épargne puisse défiscaliser. La seconde est que nous ouvrons un compte à la caisse d'épargne. Nous avons déjà un compte au crédit coopératif mais celui-ci est à Grenoble. Avoir un compte à la caisse d'épargne locale nous faciliterait certaines actions bancaires grâce à cette proximité. Nous décidons donc d'ouvrir un compte à la caisse d'épargne à la rentrée de septembre.

Puis, Anne-Françoise présente le budget fonctionnement de l'accueil en journée qu'elle a préparé. Celui-ci est basé sur 201 jours d'ouverture par an, soit l'emploi d'un équivalent temps plein à 35h par semaine. Ce budget à hauteur de 70.000 euros par an environ est approuvé. Il comprend une participation des familles d'environ 38 euros par jour de 7 heures d'accueil.

Nous craignons qu'une seule personne ce soit insuffisant pour encadrer l'accueil en journée. Christine nous parle de l'organisation d'un appui par des bénévoles. Elle a l'expérience de cela dans une autre association. On peut envisager de faire un appel sur le Dauphiné. De jeunes retraité.e.s sont souvent volontaires.

Préparation de l'assemblée générale :

Il est convenu d'intégrer dans ce bilan et compte de résultat le temps de travail des bénévoles ainsi que les frais liés aux déplacements qu'ils ont effectués. Ces sommes apparaîtront en dépense et en recette. Elles ont pour principal intérêt de montrer qu'il y a des personnes qui donnent du temps de travail dans les dossiers que l'on va déposer auprès d'éventuels financeurs. Il faut d'ailleurs dire aux bénévoles de prendre l'habitude de noter les km faits et le temps passé pour le bercail pour avoir une valeur au plus proche de la réalité.

Nous débattons de la valeur de la cotisation de base pour les adhérents. Après discussion, nous décidons de maintenir l'adhésion à 5 euros, accompagnée d'un appel aux dons.

Nous discutons des élections des membres du conseil d'administration. Nous faisons référence aux statuts de l'association déposés en préfecture. A l'assemblée générale, 4 nouveaux membres pourraient venir compléter l'équipe actuelle.





Rencontre avec Monique LIMON, députée de la 7ème circonscription de l'Isère — Lundi 18 juin 2018, à Gillonnay

Présents : Mme Limon – M. Gauthier, son attaché parlementaire – Raymond Riban – Anne-Françoise Berger – Martine Croisier

Tout d'abord, nous faisons une présentation globale de notre projet ainsi que des différentes démarches que nous avons réalisées jusqu'alors.

Nous évoquons notamment nos différentes rencontres avec le conseil départemental et le courrier que Mme Gruffaz, Directrice générale adjointe du pôle famille nous a fait parvenir. Mme Limon connaît bien madame Gruffaz ; elle la contactera de son côté.

Mme Limon comprend que le conseil départemental soit méfiant concernant les lieux de vie car ils ont déjà été échaudés par le passé. Certains lieux de vie, créés pour accueillir des enfants en difficultés sociales, ont dû être fermés alors qu'ils ont bénéficié d'aides pour aménager leur logement. Cela a dû peser sur les remarques et la frilosité qu'ils ont montrées concernant la partie hébergement de notre dossier.

Nous expliquons à Mme Limon que nous suivons les conseils des administratifs du conseil départemental et de Mme Maroni en nous organisant pour commencer notre activité par de l'accueil en journée (sans hébergement). Nous souhaitons ouvrir cette activité fin 2018-début 2019. Nous envisageons de travailler l'ouverture du lieu de vie pour 2020 qui correspond à la discussion autour du schéma régional. Mme Limon pense que c'est le bon timing.

Mme Limon est étonnée que nous n'ayons aucun interlocuteur au niveau de l'Etat. Elle ne pense pas que notre structure ne puisse dépendre que du conseil départemental.

L'évolution de la prise en charge des personnes handicapées est le maintien, le plus possible, dans le milieu ordinaire. Si ça n'est pas possible, il faut envisager autre chose. On développe l'accueil dans des familles plutôt que dans les établissements spécialisés. C'est dans ce cadre que le lieu de vie peut s'intégrer. Anne-Françoise fait d'ailleurs référence aux recommandations de la Haute Autorité de Santé concernant l'accueil des adultes autistes et qui indique qu'il faut privilégier les structures accueillant au maximum 6 adultes autistes.

Monsieur Gauthier indique qu'il serait peut être possible de solliciter le fond de soutien à la vie associative. Mme Limon va se renseigner.

Nous faisons un peu le point des personnes que nous avons rencontrées. Elle nous conseille de rencontrer plus longuement madame Debost car, outre le fait qu'elle est l'élue locale du conseil départemental, elle est présidente de la commission solidarité.

Elle nous conseille également de rencontrer le sous-préfet de Vienne. Il faut attendre un peu car il vient d'arriver, mais c'est l'un des représentants de l'Etat sur le territoire.

Mme Limon nous encourage à faire un état des lieux de ce qui existe pour accueillir les enfants autistes et de présenter notre projet comme étant une suite nécessaire à l'accueil de ces enfants devenus grands.

Mme Limon souhaite interroger Mme Cluzel, secrétaire d'Etat au handicap. Elle nous demande de lui envoyer notre dossier étayé par mail. Elle nous conseille d'y adjoindre la lettre d'engagement que nous a fait Envol Isère Autisme.





Cet article a été réalisé avec l'autorisation et en collaboration avec la famille de Simon qui a accepté de témoigner dans ce journal

Rencontre avec les familles : La famille GONIN — MARCEAU

Les parents reviennent sur le parcours scolaire de Simon : scolarité en maternelle durant 4 années, ensuite IME pendant 14 ans, puis, après un stage positif de 3 semaines, notification MDPH pour entrer en ESAT. 1 an ½ d'attente pour intégrer l'ESAT. Malheureusement Simon n'a pas pu rester à l'ESAT par manque de rapidité, il est à la maison, sans solution, depuis bientôt 3 ans. Actuellement, une éducatrice vient à domicile chaque semaine (2 x 2 heures) pour un coaching éducatif (aide à la vie quotidienne). Cet accompagnement est très apprécié par la famille mais d'un coût important, seulement 30 % est financé par le paiement de la PCH (prestation compensation du handicap). Simon va chaque mardi soir à la piscine en groupe et fait également du basket adapté le samedi matin.

Comment rêvez-vous l'accompagnement idéal pour la personne en situation de handicap pour sa vie d'adulte ?

Structure comme une famille au niveau de la taille, avec respect mais convivialité (insiste sur le tutoiement même pour des adultes comme dans une famille).
Besoin de trouver des solutions quand les parents ne sont plus là ou trop âgés pour une prise en charge surtout quand il n'y a pas de fratrie.
«Simon est comme dans un pays étranger, il faut l'orienter, lui donner des consignes claires».

Pourquoi le Bercaïl Paysan vous semble un espace favorable au développement des capacités de votre fils ?

Une structure à taille humaine peut permettre un bon échange avec la famille (cahier de liaison, photos, mail...)
En général, Simon n'exprime pas ses émotions par la parole. On peut plutôt les deviner par son attitude.
Simon n'a pas de problèmes en groupe. Les parents insistent beaucoup sur la notion de petit groupe et d'activités variées.

En quoi les activités proposées par le Bercaïl Paysan : atelier poules pondeuses, lapins, jardinage, cuisine, vous semblent-elles intéressantes pour Simon ?

Du vrai travail pas de l'occupationnel. Simon est efficace dans l'entretien de la maison (balayage, aspirateur, lavage des sols...) Activités qui peuvent être ritualisées.
Encore une fois la taille du Bercaïl Paysan est un point très important. La guidance bienveillante d'un éducateur qui connaît parfaitement les problématiques de l'autisme est également primordiale.



Les sigles?

IME : Institut Médico-Educatif

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

ESAT : Etablissement et service d'Aide par le Travail.

Des mercis

Merci à l'ODPHI (Organisme Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère), et particulièrement Nelly Maroni, pour leur courrier de soutien.

Merci à Pascal Duruisseau et Elodie Rossi, professionnels en charge de personnes avec autisme, pour leur courrier de soutien.

Sur la ferme du Bercaïl

Les brebis sont parties de Lentiol début juin. Elles ont passé le mois de juin à Pinsot, au pied de la montagne, au dessus d'Allevard.

Raymond et Yannick ont emmené l'un des candidats à la reprise de la ferme les voir sur place. Ainsi, il a pu discuter avec les bergers, Chloé et Julien.



Le 21 juin 2018, rencontre avec Alpes contrôle

Ce jour-là nous, (Jean Yves Morgantini, Yannick Croisier et Raymond Riban) avons rencontré Madame Emmanuelle Darpeix de l'Agence « Alpes Contrôle » pour statuer sur le passage de la ferme « Riban » en conversion à l'agriculture biologique

Le dépôt du dossier a été enregistré à la date du 15 avril 2018 et cette visite est inscrite dans la démarche obligatoire

Toutes les questions posées ont trouvé une réponse. Mme Darpeix a vérifié que les semis réalisés avant le 15 avril 2018 ont été faits en conventionnel, mais qu'après cette date, seules des semences issues de l'agriculture biologique ont été utilisées. Nous avons convenu qu'il faudrait passer les animaux en phase de conversion en Octobre 2019. Les agneaux vendus 6 mois après cette date seraient « bio ».

Nous remercions Mme Darpeix pour son implication et pour toutes les réponses qu'elle nous a données soit autour de la table, soit au cours de la visite de toutes les parcelles. Ce fut une matinée très riche



Le Bercaïl Paysan

Lieu de vie et d'activités agricoles
1005 route du Dauphiné, 38260 Gillonnay
Président : Raymond RIBAN
Trésorière : Anne-Françoise BERGER
Secrétaire : Martine CROISIER
lebercaïlpaysan@orange.fr
06.26.55.14.17



BULLETIN D'ADHESION
2018-2019
LE BERCAIL PAYSAN

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Nom : Prénom (s) :

Adresse :

Téléphone :

E-Mail :@.....

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Le Bercaïl Paysan.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui seront mis à ma disposition à ma demande.

J'accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours (juillet 2018-juin 2019) d'un montant de : nombre d'adhésion (s) de 5.00 € soit€

Je souhaite faire un don de €

(par chèque de préférence).

Fait à, le.....

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"

Reçu pour adhésion

A remplir par l'association (exemplaire à remettre à l'adhérent)

Je soussigné (e),

déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Prénom(s) : Nom :

Cotisation versée d'un montant de :€ pour Adhésion (s)

L'adhésion du membre susnommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant et ouvre de droit la participation aux assemblées générales sur la période juillet 2018-juin 2019, et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du Code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à, le

Le Président ou son représentant :